

📍 GRAND PARIS SEINE & OISE

# Une pénurie d'eau potable n'est pas à exclure dans l'Agglo la plus peuplée de France

Grand Paris Seine & Oise (Yvelines), estime devoir investir 80 M€ d'ici à 2030 pour sécuriser les réseaux de production et de distribution d'eau potable sur le territoire.

Des habitants de Grand Paris Seine & Oise (Gps&O), dans les Yvelines, pourraient-ils un jour ne plus avoir accès à l'eau potable ? L'éventualité ne relève pas de l'impossible. La question est même suffisamment sérieuse pour que les élus de la communauté urbaine la plus peuplée de France, avec ses 400 000 âmes, envisagent le pire et s'en prémunissent.

Gilles Lécole, vice-président délégué à l'Eau et à l'Assainissement de Gps&O, estime d'ailleurs que 80 M€ d'investissement sont nécessaires d'ici à 2030 pour sécuriser les réseaux de production et de distribution d'eau potable sur le territoire : « Le but est de créer une autoroute de l'eau. Un réseau structurant de secours qui permettrait à toute la communauté urbaine d'être toujours alimentée en cas de casse ou de pollution de façon indépendante. »

## 17 M€ pour éviter la hausse des factures

Pour atteindre cet objectif, celui qui est aussi maire d'Aubergenville a obtenu du conseil communautaire, le jeudi 12 octobre, un versement de 17 M€ pour son budget eau (extraction, traitement et adoucissement de la ressource).

La somme a été déduite du budget général. « De cette façon, il n'y aura pas de hausse

sur les factures des usagers, précise-t-il. Nous l'avons déjà fait, nous ne voulions pas recommencer. » Le conseil communautaire avait en effet voté en décembre 2021 une hausse de 0,25 centime de la part communautaire sur le prix de l'eau et ainsi provoqué une vague de critiques.

Au-delà des sommes investies pour la mise en place de la télérelève et d'unités de décarbonation permettant de fournir une eau adoucie aux administrés, cette enveloppe doit servir à prévenir les risques futurs pesant sur la ressource. « Il existe deux éléments prégnants aujourd'hui. Le stress hydrique, d'une part, et les différentes pollutions aux nitrates ou aux pesticides, par exemple », ajoute Gilles Lécole.

## Réseau de secours

L' élu rappelle la situation dans laquelle se trouve aujourd'hui l'usine de production de Meulan-en-Yvelines. Le lieu est en effet fermé depuis 2021 en raison d'une pollution au chrome.

« Saint-Martin-la-Garenne est devenu le pôle de substitution depuis la fermeture de Meulan, décrit Gilles Lécole. Sans ce réseau de secours, il aurait été impossible de maintenir la fourniture d'eau. Néanmoins, nous devons rester attentifs, car les

taux de nitrates et de pesticides relevés flirtent avec les normes prescrites. »

L'épisode a particulièrement inquiété le vice-président, car il pourrait en appeler d'autres, notamment en raison de l'histoire économique et agricole du territoire.

« À Achères, par exemple, nous avons dû faire face à une pollution par infiltration qui est probablement la conséquence d'usages de la SnCF qui datent de cinquante ou soixante ans. L'usine de Meulan a déjà connu un épisode de pollution qui avait été traité. Deux ou trois décennies après l'abandon de l'unité de traitement, on découvre une nouvelle pollution. Cela donne une idée du chemin parcouru par les polluants dans les nappes phréatiques », ajoute Gilles Lécole.

## « Nous avons frôlé la catastrophe »

À l'affût des publications scientifiques sur le sujet, le maire d'Aubergenville a déjà identifié une autre menace à venir : les micropolluants. « Ils me font peur, car nous ne sommes pas en capacité de les traiter pour le moment, confie-t-il. L'Agence régionale de santé (Ars) et l'État sont de plus en plus exigeants. Cela nécessiterait encore



Diverses menaces pèsent à moyen ou long terme sur la distribution de l'eau sur le territoire de Grand Paris Seine & Oise. © Alexandre Marqué

d'autres investissements. »

À l'été 2023, le département des Yvelines avait été le territoire francilien le plus touché par la sécheresse. En juillet, 120 communes yvelinoises, dont sept membres de Gps&O (Auffreville-Brasseuil, Aulnay-sur-Mauldre, Breuil-Bois-Robert, Flacourt, Mantes-la-Ville, Nézel et Vert), avaient été soumises par arrêté préfectoral à des restrictions sévères des usages de l'eau.

« Un samedi de juin 2022, nous avons frôlé la catastrophe, alerte aussi Gilles Lécole. Lors de cet épisode

de canicule précoce, la demande d'eau a explosé. Le niveau des châteaux d'eau n'a jamais été aussi bas, celui de Mantes-la-Ville est passé à deux doigts de la disette. » La répétition de ces périodes de forte tension sur les réseaux doit inciter la communauté urbaine, selon son vice-président, à prioriser leur sécurisation.

Cette dernière passe enfin, pour le maire d'Aubergenville, par une plus grande indépendance de Gps&O vis-à-vis de ses délégataires. « Les réseaux structurants, de gros

tuyaux de part et d'autre de la Seine, sont aujourd'hui la propriété des délégataires, ce qui nous permet de les utiliser sans payer. S'ils devaient être rachetés par un fonds d'investissement, leur usage pourrait alors nous être facturé. »

L' élu souhaite donc rencontrer les dirigeants de Suez et de Véolia pour négocier un rachat de ces réseaux structurants. Coût estimé de chaque réseau par Gilles Lécole : 8 M€.

● Méréva BALIN pour 78Actu

📍 ANDRÉSY

## Pourquoi la brocante a-t-elle été annulée ?

À la suite de l'annulation de la traditionnelle brocante d'Andrésy, prévue initialement le 15 octobre, la municipalité a souhaité expliquer les raisons qui l'ont conduite à prendre cette décision au dernier moment. Motif invoqué : la sécurité.

Le vendredi 13 octobre, la Première ministre a, en effet, déclenché le plan Vigipirate au niveau le plus haut « alerte attentat ». Le samedi 14 octobre, la préfecture des Yvelines a contacté les villes pour les appeler à prendre toutes leurs précautions lors des manifestations du week-end sous peine de les annuler.

« La décision d'annulation était la dernière option envisagée par la municipalité. Vous n'êtes pas sans ignorer que notre territoire est particulièrement vulnérable aux risques d'attentat », explique

la Ville dans un communiqué publié lundi 30 octobre.

« En raison d'un trop grand nombre de points d'entrées et de sorties, la configuration spatiale de la brocante ne permettait pas d'effectuer les filtrages indispensables », souligne la mairie, qui a ainsi décidé de « ne prendre aucun risque pouvant mettre en danger » les chineurs.

La Ville invite les intéressés à « demander un remboursement auprès de la société Mandon, qui – ayant désormais tous les éléments pour répondre – prendra contact avec eux ». Elle informe également de la réorganisation de la prochaine édition le 17 mars 2024

● Jo.C.

■ Plus d'infos sur le site de la Ville : [www.andresy.com/](http://www.andresy.com/)

📍 CONFLANS-SAINTE-HONORINE

## HARCÈLEMENT MORAL ET SEXUEL La gauche demande la démission du maire Laurent Brosse

Suite à la condamnation en première instance à 12 mois de prison avec sursis et 5 ans d'inéligibilité de Laurent Brosse, le maire (Dvd) de Conflans-Sainte-Honorine, pour des faits de harcèlement moral et sexuel sur la personne de son ex-compagne, le parti socialiste de Conflans réclame sa démission. « Nous, socialistes, luttons au quotidien pour les droits des femmes et l'éradication des violences sexistes et sexuelles », expliquent les militants de gauche dans un communiqué.

## Rassemblement prévu

Si l'avocat du premier magistrat de Conflans a annoncé son intention de faire appel du jugement, le parti socialiste local annonce qu'il va prochainement organiser « un rassemblement en soutien à

toutes les victimes sexuelles et sexistes ».

L'association Élu.e.s contre les violences faites aux Femmes (Ecvf), composée d'élus des collectivités issues de plusieurs tendances de gauche (Pcf, Eelv et Ps), s'est également jointe à l'appel à la démission du maire de Conflans. L'Ecvf regrette « que l'exécution provisoire du jugement n'ait pas été demandée au vu de la gravité des faits reprochés ».

« Je reste plus que jamais maire de Conflans », avait, pour sa part, indiqué Laurent Brosse à nos confrères de 78 Actu, vendredi 20 octobre, à l'issue de la prononciation du délibéré par le tribunal de Versailles (Yvelines). « La peine est totalement disproportionnée par rapport aux faits », avait alors estimé l' élu.

● Joseph CANU



Le maire (Dvd) de Conflans a été condamné en première instance à 12 mois de prison avec sursis et 5 ans d'inéligibilité pour des faits de harcèlement moral et sexuel sur son ex-compagne. © Archives Joseph Canu / La Gazette du Val-d'Oise